

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 14 novembre à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 10 novembre 2016 et affichée le 10 novembre 2016

MEMBRES PRÉSENTS : M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Jennifer MUSZYNSKI, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, M. Julien SUPPER, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

MEMBRE ABSENT EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Brigitte BECK-ERNWEIN à M. Denis KOULMANN

MEMBRE ABSENT EXCUSE

Mme Céline CAMPION

Secrétaire de Séance : Mme Aurélia MAYERY

Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR

- Programme Local de l'Habitat,
- Associations basket club et tennis de table de Maizières-Lès-Metz : bons associatifs,
- Solidarité Haïti : Soutien à l'Association ATEFAT,
- Communication : Rapport d'activité de la Communauté de Communes Rives de Moselle,
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir,
- Divers

Les élus approuvent le compte rendu du précédent conseil municipal

2016-76 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Mme le Maire rappelle que la Communauté de Communes Rives de Moselle s'est engagée dans l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat depuis 2014 : Instrument de définition, de programmation et de pilotage, ce document de synthèse formalise les politiques locales de l'habitat sur le territoire des 20 communes de la Communauté de Communes.

Etabli pour une durée de six ans (2017 à 2023), il fixe les objectifs quantitatifs et qualitatifs permettant de répondre aux besoins de logement et à la demande de la population, tout en favorisant le renouvellement de l'offre et la mixité sociale.

Pour ce faire, le Programme Local de l'Habitat est organisé autour de 5 orientations et 10 actions :

- Orientation 1 : Assurer un développement maîtrisé de l'habitat dans des opérations de qualité
 - Action 1 : Renforcer les moyens de maîtrise du développement,
- Orientation 2 : Assurer le développement de l'éventail de solutions de logements aidés en accession et locatif pour répondre à la réalité des besoins
 - Action 2 : Assurer le développement d'une offre de logements sociaux répondant aux besoins locaux et aux obligations de la loi SRU,
 - Action 3 : Développer l'offre en accession aidée,
- Orientation 3 : Poursuivre le processus de modernisation et renouvellement du parc ancien tant public que privé
 - Action 4 : Renforcer le dispositif d'intervention sur le parc privé,
 - Action 5 : Poursuivre la modernisation du parc social pour le rendre plus attractif et adapté à l'évolution des besoins,
- Orientation 4 : Traiter de manière solidaire les réponses aux besoins spécifiques de certains publics
 - Action 6 : Poursuivre l'action d'anticipation des besoins liés au vieillissement et au handicap,
 - Action 7 : Adapter le dispositif d'accueil des jeunes à la réalité des besoins,
 - Action 8 : Traiter les besoins des publics en difficulté vis à vis du logement,
 - Action 9 : Traiter les besoins d'accueil et de sédentarisation des familles dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage,
- Orientation 5 : Assurer la gouvernance du PLH
 - Action 10 : Assurer le pilotage et l'animation de l'action habitat.

Le projet de PLH a été arrêté par le Conseil Communautaire et est soumis à la commune d'Ennery pour avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Rives de Moselle,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2016-77 ASSOCIATIONS BASKET CLUB ET TENNIS DE TABLE DE MAIZIERES-LES-METZ : BONS ASSOCIATIFS

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que des enfants d'Ennery fréquentent les associations Basket Club et Tennis de Table de Maizières-lès-Metz.

La Commune d'Ennery a mis en place le principe d'attribution de bons associatifs aux familles d'enfants domiciliés à Ennery selon certains critères. Ces bons associatifs sont monnayables auprès des associations d'Ennery ou auprès d'autres associations après délibération du Conseil Municipal. Ces associations doivent avoir leur siège au sein des communes de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'utilisation des bons associatifs émis par la Commune d'Ennery dans le cadre des activités des associations Basket Club et Tennis de Table de Maizières-lès-Metz.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'utilisation des bons associatifs émis par la Commune d'Ennery dans le cadre des activités des associations Basket Club et Tennis de Table de Maizières-lès-Metz,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2016-78 SOLIDARITE HAÏTI : SOUTIEN A L'ASSOCIATION ATEFAT

Face aux ravages de l'ouragan Matthew en Haïti, et compte tenu du jumelage de la commune avec Ennery en Haïti, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de participer à la solidarité internationale en apportant une aide financière exceptionnelle à l'Association « TETE ENSEMBLE » FRANCE AVEC TAPONA (ATEFAT), qui procède à une collecte de fonds pour une aide humanitaire d'urgence et à long terme.

Au vu des crédits figurant à l'article 022 en dépenses imprévues de la section de fonctionnement d'un montant de 186 500 € et compte tenu de l'urgence humanitaire à laquelle la commune peut subvenir par un don,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association ATEFAT à hauteur de 2 000 €, à charge pour l'association de rendre compte à la commune d'Ennery de l'utilisation de l'aide humanitaire,
- décide que cette dépense est imputée au chapitres 65 du budget principal 2016,
- décide de transférer les crédits comme ci-dessous :

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	-2 000€			
6574	ATEFAT	2 000€			

- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

COMMUNICATION : RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE,

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, Mme le Maire présente le rapport transmis par le Président de la Communauté de Communes Rives de Moselle et qui retrace l'activité de l'EPCI.

➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

✓ **Décisions par délégation de pouvoir :**

• **2016-27**

Attribution du marché de fourniture et installation du nouveau système de fermeture par clés électronique des bâtiments communaux à la société SALTO pour un montant TTC de 18.536,15 euros

• **2016-28**

Acquisition d'illuminations de Noël à la société BLACHERE pour un montant TTC de 5.175,49 euros.

• **2016-29**

Acquisition de matériel de désherbage à la société OELIATEC pour un montant TTC de 19.981,05 euros

DIVERS :

• **Prochaine manifestation :**

- Inauguration de la Patinoire : vendredi 2 décembre à 18h

• **Prochain conseil municipal : 12 décembre**

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 21h15

Le Maire,
Ghislaine MELON